18 septembre 2019
Français
Original : anglais*

Vingt-neuvième Réunion des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues, Afrique
Balaclava (Maurice)
16-20 septembre 2019

Projet de rapport

Rapporteur : Michael Addo (Ghana)

Examen de thèmes spécifiques par des groupes de travail

Thème a) : Stratégies nationales et régionales efficaces de lutte contre le trafic de drogues par mer, notamment le trafic transatlantique de cocaïne et le trafic d'héroïne dans l'océan Indien

1. Le groupe de travail a tenu deux séances, les 17 et 18 septembre 2019. Au cours de ses travaux, il a formulé les observations suivantes :

a) Des saisies records de cocaïne ont été réalisées en Afrique de l'Ouest, principalement le long de l'itinéraire transatlantique de trafic par voie maritime, et des saisies d'héroïne ont été signalées le long de la côte est-africaine ;

b) De graves lacunes juridiques entravent la conduite des enquêtes et les poursuites dans les affaires de saisies de drogues dans les eaux internationales ;

c) La coordination en temps réel des enquêtes menées par les services de détection et de répression en mer et sur terre accroît les chances de poursuivre efficacement les auteurs d'infractions ;

d) L'échange de renseignements criminels entre les pays touchés par le trafic transatlantique de cocaïne et d'héroïne par la route du Sud se heurte à des difficultés ;

e) Un certain nombre d'opérations multilatérales efficaces ont été menées par les États Membres pour intercepter des envois de cocaïne en provenance d'Amérique latine et à destination des marchés européens ;

f) Une coopération internationale efficace est cruciale pour lutter contre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée ;

g) Le réseau des agents de liaison des services de détection et de répression étrangers est particulièrement utile pour faciliter les enquêtes à la suite de saisies, étant donné que la plupart des activités de trafic touchent plusieurs pays et nécessitent une coopération accrue à l'échelle régionale et au-delà ;

* Disponible uniquement en anglais, arabe et français, qui sont les langues de travail de cet organe subsidiaire.

Merci de recycler

h) Les opérations de livraisons surveillées menées aux niveaux bilatéral et international contribuent de façon importante à la lutte contre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée ;

i) Compte tenu des difficultés inédites et en évolution constante rencontrées en matière de trafic de drogues et les liens entre le trafic de drogues et d'autres formes de criminalité organisée, il est indispensable de prendre des mesures concertées à l'échelle nationale, bilatérale, régionale et internationale et de renforcer la coopération entre les autorités judiciaires et les services de détection et de répression pour lutter contre ce phénomène complexe.

2. Le groupe de travail a adopté les recommandations suivantes :

a) Les gouvernements sont encouragés à redoubler d'efforts pour mener, à la suite de saisies, des enquêtes sur les affaires de trafic de drogues, en renforçant la coopération entre les autorités judiciaires et les services de détection et de répression et en tirant au mieux parti des mécanismes régionaux, bilatéraux et internationaux, y compris du réseau des agents de liaison des services de police étrangers en vue d'enrayer le trafic de drogues et de démanteler les groupes criminels organisés ;

b) Les gouvernements devraient envisager d'intensifier l'échange d'informations et de renseignements utilisables et de renforcer la coopération entre les services de détection et de répression d'Amérique latine et d'Afrique de l'Ouest, ainsi qu'entre les pays d'Asie situés sur la route du Sud utilisée pour le trafic d'héroïne et les pays d'Afrique de l'Est ainsi que les pays de destination en Europe ;

c) Les pays sont invités à envisager la possibilité de renforcer la législation afin de pouvoir mener des enquêtes et engager des poursuites dans les cas de saisies de drogues dans les eaux internationales.